



Question à propos de carte de fidélité

Par **WISS**, le **20/03/2008** à **16:45**

Bonjour,

Je suis chargée de la création de cartes de fidélité magnétiques pour un Office de Tourisme. Elles comprendront des avantages "plus", c'est-à-dire des réductions sur des prestations, des visites guidées insolites ou encore des cadeaux.

Ces cartes devraient être distribuées par les hébergeurs aux touristes logeant dans notre secteur. Pour les touristes de passage, ne passant pas de nuitée dans notre secteur, mais souhaitant tout de même acquérir cette carte, nous souhaiterions leur faire payer à hauteur de 15 €.

Nous souhaiterions connaître nos droits et surtout nos obligations, compte-tenu que des actions de fidélisation de ce type sont encore assez rare dans notre branche.

En vous remerciant d'avance.